



Communiqué CGT – CNESER du 6 mars 2018

Textes d'application de la loi ORE



Présentée comme une solution technique opportune pour éviter un tirage au sort profondément injuste mis en place par des établissements au pied du mur car sans moyens, la loi « orientation et réussite des étudiants » n'a qu'un véritable objectif : instaurer la sélection généralisée. Il s'agit bien d'une rupture radicale, il s'agit de supprimer le droit de chaque bachelier à accéder à l'enseignement supérieur. Il s'agit de mettre en concurrence les établissements, les formations. Il s'agit de renoncer à assurer les missions du service public d'enseignement supérieur il s'agit de liquider l'université ouverte au plus grand nombre héritée de mai 1968.

L'inscription à l'université va donc dépendre des capacités d'accueil alors que des moyens ridicules sont donnés pour accueillir les 40 000 nouveaux bacheliers attendus chaque année ! Pire, ces capacités d'accueil dépendront des « perspectives d'insertion professionnelle ». Le CNESER a voté à une écrasante majorité en février une motion qui dénonçait cette disposition pernicieuse et irréaliste. La mission de service public de l'université est de transmettre des savoirs et des connaissances, sources d'émancipation ; elle n'est pas de répondre aux attentes du MEDEF. Une nouvelle étape est ainsi franchie dans la marchandisation de l'enseignement supérieur. En témoignent aussi les officines privées qui fleurissent depuis quelques semaines pour proposer aux mieux nantis de leur fabriquer un beau dossier ParcoursSup moyennant finances.

A l'heure où la jeunesse et les familles sont placées devant le fait accompli aucun des tenants de cette réforme ne se soucie d'obérer les perspectives d'avenir de générations de jeunes et particulièrement celle de ceux issus des classes les plus populaires. Les bacheliers vont perdre le droit d'accéder à la formation de leur choix, et les bacheliers des filières professionnelles et technologiques vont être en pratique exclus du supérieur.

Et si la sélection se met en place à l'entrée en Licence, elle sera considérablement amplifiée en Master. Déjà l'arrêté licence met en cause les compensations, les rattrapages, les redoublements. Licences, Masters... subissent le même sort que le baccalauréat. Sous couvert d'orientation, ils sont dès la rentrée prochaine remplacés par des parcours personnalisés. C'est la fin des diplômes universitaires : il n'y aurait plus que des parcours, des bilans de compétences différents d'un individu à l'autre. Il s'agit bien là d'aller vers la plus grande individualisation possible et donc d'extraire un peu plus les futurs diplômés du cadre protecteur des garanties collectives construites à partir des qualifications.

Parlons concret et conditions de travail pour finir : ParcoursSup, ce seront 7 à 8 millions de vœux d'ici quelques jours. Les licences en tension vont par exemple recevoir quelques 8 à 10 000 demandes pour 500 places disponibles. C'est absolument intenable. Les présidents chargés de la mise en œuvre à moyens constants s'emploient déjà qui à faire les gros yeux qui à rouler des mécaniques pour remettre en cause temps de travail et référentiel statutaire. On commence à voir poindre des solutions techniques locales et inégalitaires : export/import de fichiers pour un traitement de masse des données loin d'une réponse individuelle comme le prétend le ministère, inévitable rupture d'égalité.

La CGT, avec sa fédération de l'enseignement, de la recherche et de la culture (la FERC), et son Union nationale des syndicats CGT de l'enseignement supérieur (la CGT FERC Sup), soutient et contribue à toutes les luttes pour le retrait de la loi « orientation et réussite des étudiants », adoptée par le Parlement le 15 février dernier. Aujourd'hui, le CNESER doit étudier les arrêtés pris en application de cette loi qui n'est pas encore promulguée : il va de soi que le groupe CGT votera contre tous ces textes qui constituent un véritable basculement de société et ne prendra part à aucun vote sur les amendements proposés.